



Montréal, le 3 mai 2012

L'honorable John Baird,
Ministre des Affaires étrangères du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Cc:

Monsieur David Moloney,
Premier Vice-Président, ACIDI
Madame Hélène Laverdière, députée du NPD
Vice-presidente du Comité permanent des affaires étrangères et du développement
international
Monsieur Dominic LeBlanc, député du PLC
Vice président du Comité permanent des affaires étrangères et du développement
international

Monsieur le ministre,

En tant que citoyen-nes ou organisations de la société civile d'un pays contributeur aux efforts pour la reconstruction en Haïti, nous vous interpellons au sujet des accusations portées contre l'ex-dictateur M. Jean-Claude Duvalier pour les crimes commis pendant son régime entre 1971 et 1986.

Suite à la décision rendue le 30 janvier 2012 en Haïti, par le juge d'instruction Carvès Jean d'abandonner les poursuites pénales engagées à l'encontre de Jean-Claude Duvalier pour crimes contre l'humanité, vous avez affirmé ce qui suit par l'entremise de votre porte-parole M. Rick Roth : « Le Canada croit que M. Duvalier doit faire face à la justice pour les nombreux cas d'abus recensés pendant son règne, y compris contre les droits de l'homme. Le Canada appuie entièrement les efforts d'Haïti pour traduire en justice les responsables des crimes du passé. »

Comme vous l'avez mentionné, l'existence de crimes commis par le régime de Jean-Claude Duvalier est solidement établie. La Commission interaméricaine des droits de l'Homme a souligné dans sa déclaration du 17 mai 2011 qu'Haïti avait « l'**obligation internationale** d'enquêter sur les graves violations des droits humains commises sous le



régime de Jean-Claude Duvalier et, s'il y a lieu, d'en punir les auteurs». Le Haut Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'Homme et le Secrétaire général de l'ONU ont émis des déclarations similaires.

Or, la décision du juge Carvès consacre l'impunité prévalant en Haïti. Elle est lourde de conséquences en ce qu'elle nie aux victimes tout droit à la justice. Elle établit fermement qu'il n'y a pas de justice en Haïti, même pour les pires crimes. En écho aux réactions de la communauté internationale, M. Javier Zúñiga, conseiller spécial d'Amnesty International a qualifié cet abandon de poursuites de « honte » rappelant que l'enquête menée a été une « véritable parodie ». Il a souligné l'absence de tout effort sérieux pour établir la vérité, l'intimidation des victimes de la part des partisans et avocats de Jean-Claude Duvalier, le refus d'entendre des victimes et de considérer plusieurs éléments de preuve et l'ingérence de la présidence dans le processus, par ses tentatives de réhabilitation de l'ex-dictateur.

Selon Michel Forst, expert indépendant des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti, la décision du Juge Carvès fait fi de la vérité et de la justice et « porte un coup très sérieux à la crédibilité du processus engagé de réforme du système judiciaire en Haïti ». Cette décision sape tous les efforts en vue de rétablir un État de droit. Ultimement, elle compromet tout véritable développement durable.

La République d'Haïti est à un carrefour historique. Le cas de Jean-Claude Duvalier est une opportunité inestimable pour le pays de mettre un terme au cycle d'impunité qui se perpétue. De plus, des procédures équitables et impartiales couronnées de succès représenteraient un grand accomplissement non seulement pour Haïti mais également pour la lutte mondiale contre l'impunité. En ce sens, la communauté internationale partage avec le gouvernement haïtien la responsabilité de faire en sorte que justice soit rendue.

En fournissant cette assistance, la communauté internationale aiderait à consolider le pouvoir judiciaire haïtien et à rétablir l'État de droit dans le pays. Il s'agit d'un aspect essentiel à la promotion et à la protection des droits des Haïtiens et Haïtiennes et ultimement, au développement du pays.

Le gouvernement canadien doit être conséquent avec ses déclarations. Nous demandons que le Canada condamne formellement l'abandon des poursuites à l'encontre de Jean-Claude Duvalier pour crimes contre l'humanité.

Nous croyons également que M. Moloney devrait soulever les questions contenues dans le rapport « *On ne peut pas tuer la vérité* » d'Amnistie internationale dans ses communications avec les autorités compétentes haïtiennes. Le Canada doit fournir aux autorités judiciaires haïtiennes l'assistance technique et financière dont elles ont besoin.



Enfin, le Canada doit fermement inciter le gouvernement haïtien à respecter ses obligations internationales et à faire preuve de volonté politique pour que le processus d'appel des victimes se poursuive de façon indépendante, dans le respect de la vérité et de la justice.

Recevez, Monsieur le ministre, nos salutations distinguées,

Béatrice Vaugrante
Directrice générale Amnistie internationale Canada Francophone

Alex Neve
Secrétaire général Amnistie internationale Canada Anglophone

Organismes et citoyen-nes co-signataires:

Association québécoise des organisations de coopération internationale (AQOCI)
Centre international de solidarité ouvrière (CISO)
Coalition pour la protection de l'environnement et le développement durable en Haïti (COPEDH)
Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD)
Solidarité, Union, Coopération (SUCO)
YMCA du Québec
Alternatives
L'Entraide missionnaire
Développement et Paix
Comité de Solidarité/ Trois-Rivières
Église Unie du Canada
Centre Justice et Foi
Jan Dominique, Porte-parole du Comité contre l'impunité et pour la justice en Haïti (CCIPJH)